

**FORMULAIRE D'ÉVALUATION SIMPLIFIÉE OU  
PRÉLIMINAIRE  
DES INCIDENCES NATURA2000**



***Pourquoi ?***

Le présent document peut être utilisé comme suggestion de présentation pour une évaluation des incidences simplifiée. Il peut aussi être utilisé pour réaliser l'évaluation préliminaire d'un projet afin de savoir si un dossier plus approfondi sera nécessaire.

***Évaluation simplifiée ou dossier approfondi ?***

Dans tous les cas, l'évaluation des incidences doit être conforme au contenu visé à l'article R414.23 du code de l'environnement.

Le choix de la réalisation d'une évaluation simplifiée ou plus approfondie dépend des incidences potentielles du projet sur un site Natura 2000. Si le projet n'est pas susceptible d'avoir une quelconque incidence sur un site, alors l'évaluation pourra être simplifiée. Inversement, si des incidences sont pressenties ou découvertes à l'occasion de la réalisation de l'évaluation simplifiée, il conviendra de mener une évaluation approfondie.

Le formulaire d'évaluation préliminaire correspond au R414-23-I du code de l'environnement et le « canevas dossier incidences » au R414-23-II et III et IV de ce même code.

***Par qui ?***

Ce formulaire peut être utilisé par le porteur du projet, en fonction des informations dont il dispose (cf. p. 9 : « ou trouver l'info sur Natura 2000? »). Lorsque le ou les sites Natura 2000 disposent d'un DOCOB et d'un animateur Natura 2000, le porteur de projet est invité à le contacter, si besoin, pour obtenir des informations sur les enjeux en présence. Toutefois, lorsqu'un renseignement demandé par le formulaire n'est pas connu, il est possible de mettre un point d'interrogation.

***Pour qui ?***

Ce formulaire permet au service administratif instruisant le projet de fournir l'autorisation requise ou, dans le cas contraire, de demander de plus amples précisions sur certains points particuliers.

***Définition :***

L'évaluation des incidences est avant tout une démarche d'intégration des enjeux Natura 2000 dès la conception du plan ou projet. Le dossier d'évaluation des incidences doit être conclusif sur la potentialité que le projet ait ou pas une incidence significative sur un site Natura 2000.

Coordonnées du porteur de projet :

Nom (personne morale) : UGECAM PACA CORSE

(Commune et département) : Marseille - 13

Adresse : 42 Boulevard de la Gaye 13275 MARSEILLE Cedex 09

Téléphone : 04 96 20 39 00      Fax :

Email : secretariat.dirgen.ug-pacac@ugecam.assurance-maladie.fr

Nom du projet : Maison d'Accueil Spécialisée « Les Collines ».

A quel titre le projet est-il soumis à évaluation des incidences (*ex : dossier soumis à notice d'impact ; Ou : dossier soumis à autorisation d'occupation temporaire du domaine public*) ?

Déclaration au titre des articles L214 et suivant du code de l'environnement.

## 1 Description du projet, de la manifestation ou de l'intervention

*Joindre une description détaillée du projet, manifestation ou intervention sur papier libre en complément à ce formulaire.*

### a. Nature du projet, de la manifestation ou de l'intervention

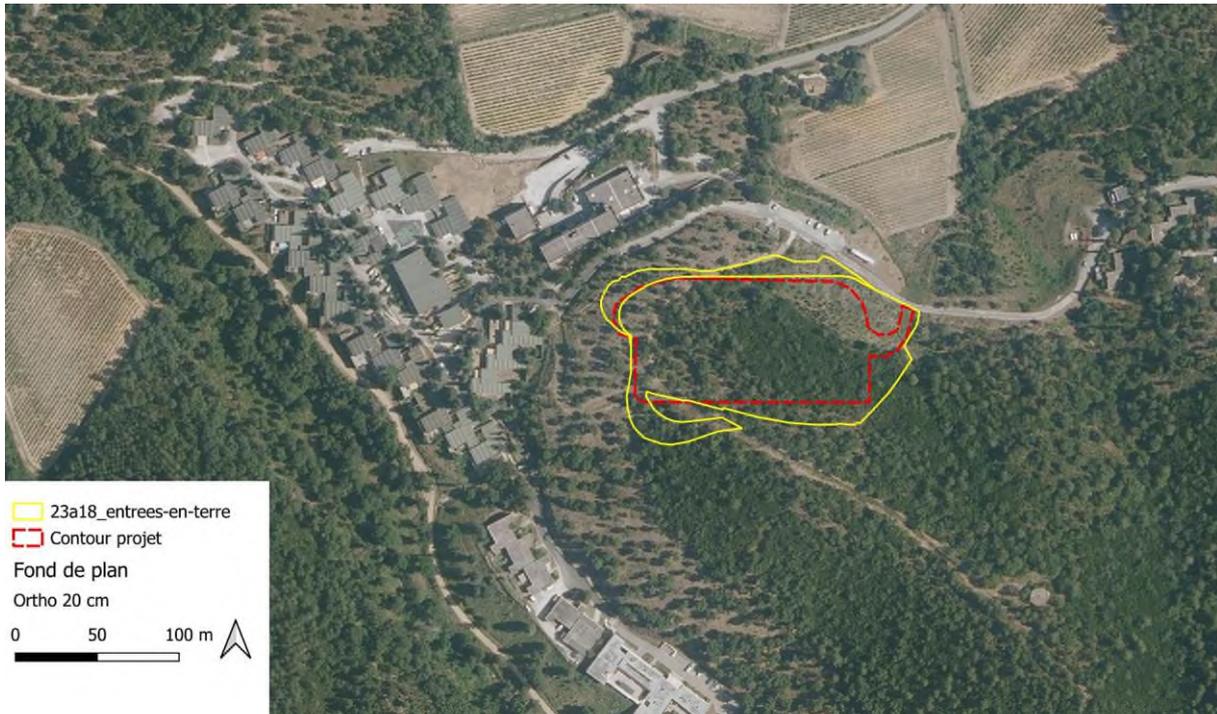
*Préciser le type d'aménagement envisagé (exemple : canalisation d'eau, création d'un pont, mise en place de grillages, curage d'un fossé, drainage, création de digue, abattage d'arbres, création d'un sentier, manifestation sportive, etc.).*

Le projet comporte la conception et la réalisation de la Maison d'Accueil Spécialisée de 90 lits « Les Collines » à Collobrières (83610). Il s'agit d'un bâtiment de type « R+1 ».



*Vue d'artiste de la résidence en projet*

Ce projet se localise à proximité immédiate des bâtiments existants de l'Institut Médico-Educatif Jean Itard.



Situation du projet (Photo aérienne IGN)

## b. Localisation du projet par rapport au(x) site(s) Natura 2000 et cartographie

Joindre dans tous les cas une **carte de localisation** précise du projet (emprises temporaires, chantier, accès et définitives...) par rapport au(x) site(s) Natura 2000 sur une photocopie de carte IGN au 1/25 000<sup>e</sup>. Si le projet se situe en site Natura 2000, joindre également **un plan de situation détaillé** (plan de masse, plan cadastral, etc.).

Le projet est situé :

Nom de la commune : Collobrières  
Lieu-dit : Chemin de Camp Bourjas.

N° Département : 83

En site(s) Natura 2000 :

n° de site(s) :

(FR93)

n° de site(s) :

(FR93-----)

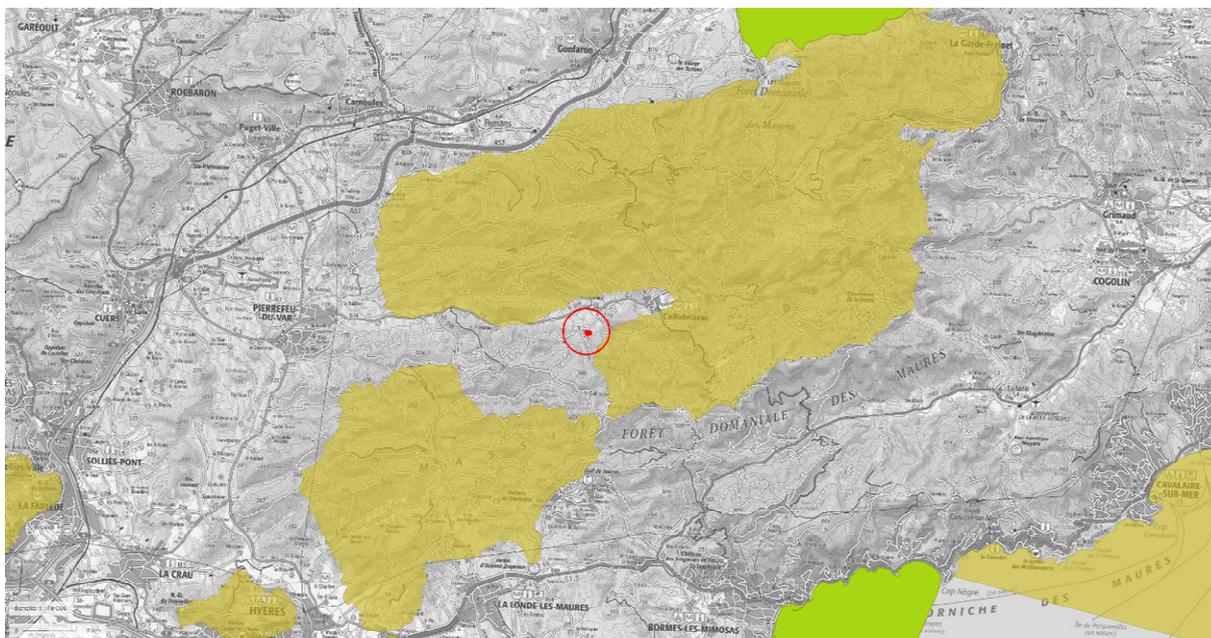
...

Hors site(s) Natura 2000 ?

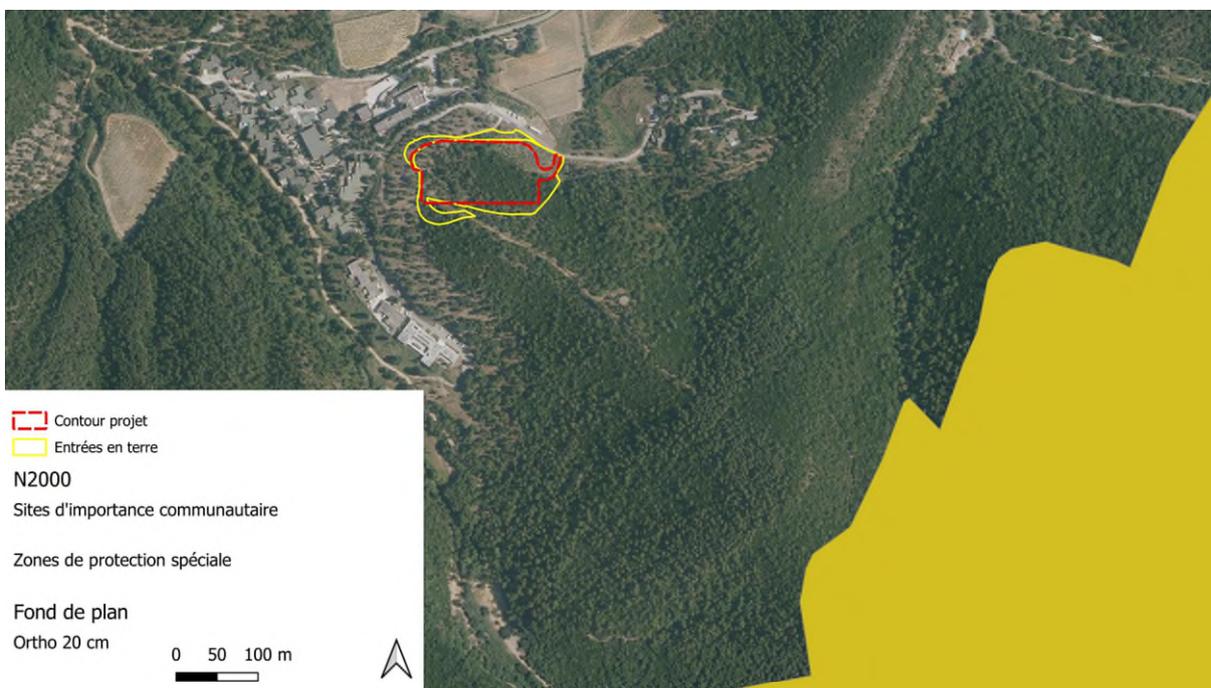
A 500 m du site **La plaine et le massif des Maures** n° : FR9301622

A 12 km du site **Plaine des Maures** n° : FR93 10110

A 12 km du site **Iles d'Hyères** n° FR : FR9310020



Situation du projet vis-à-vis des zones Natura 2000



Situation du projet vis-à-vis de la zone Natura 2000 La plaine et le massif des Maures n° : FR9301622

### c. Étendue/emprise du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Emprises au sol temporaire et permanente de l'implantation ou de la manifestation (si connue) : **environ 5 500 m<sup>2</sup>** ou classe de surface approximative (cocher la case correspondante) :

- |   |   |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> < 100 m <sup>2</sup>       | <input type="checkbox"/> 1 000 à 10 000 m <sup>2</sup> (1 ha) |
| <input type="checkbox"/> 100 à 1 000 m <sup>2</sup> | <input type="checkbox"/> > 10 000 m <sup>2</sup> (> 1 ha)     |

- Longueur (si linéaire impacté) : (m.)
- Emprises en phase chantier : Environ 16037 m<sup>2</sup>
- Aménagement(s) connexe(s) :

*Préciser si le projet, la manifestation ou l'intervention générera des aménagements connexes (exemple : voiries et réseaux divers, parking, zone de stockage, etc.). Si oui, décrire succinctement ces aménagements.*

*Pour les manifestations, interventions : infrastructures permanentes ou temporaires nécessaires, logistique, nombre de personnes attendues.*

**d. Durée prévisible et période envisagée des travaux, de la manifestation ou de l'intervention :**

- Projet, manifestation :

- diurne
- nocturne

- Durée précise si connue : 20 mois.

Ou durée approximative en cochant la case correspondante :

- < 1 mois
- 1 an à 5 ans
- 1 mois à 1 an
- > 5 ans

- Période précise si connue : (de tel mois à tel mois)

Ou période approximative en cochant la(les) case(s) correspondante(s) :

- Printemps
- Automne
- Eté
- Hiver

- Fréquence :

- chaque année
- chaque mois
- autre (préciser) :

**e. Entretien / fonctionnement / rejet**

*Préciser si le projet ou la manifestation générera des interventions ou rejets sur le milieu durant sa phase d'exploitation (exemple : traitement chimique, débroussaillage mécanique, curage, rejet d'eau pluviale, pistes, zones de chantier, raccordement réseaux...). Si oui, les décrire succinctement (fréquence, ampleur, etc.).*

Le bâtiment fera l'objet d'entretiens courants (nettoyages...). Les abords seront fréquentés par les résidents et feront l'objet d'entretiens paysagers (fauchage...).

**f. Budget**

*Préciser le coût prévisionnel global du projet.*

Coût global du projet : de l'ordre de 17 millions d'euros hors taxes  
ou coût approximatif (cocher la case correspondante) :

- < 5 000 €
- de 20 000 € à 100 000 €
- de 5 000 à 20 000 €
- > à 100 000 €

## 2 Définition et cartographie de la zone d'influence du projet

La zone d'influence est fonction de la nature du projet et des milieux naturels environnants. Les incidences d'un projet sur son environnement peuvent être plus ou moins étendues (poussières, bruit, rejets dans le milieu aquatique...).

La zone d'influence est plus grande que la zone d'implantation. Pour aider à définir cette zone, il convient de se poser les questions suivantes :

Cocher les cases concernées et délimiter cette zone d'influence sur une carte au 1/25 000ème ou au 1/50 000ème.

- Rejets dans le milieu aquatique
- Pistes de chantier, circulation
- Rupture de corridors écologiques (rupture de continuité écologique pour les espèces)
- Poussières, vibrations : *en phase de chantier seulement*
- Pollutions possibles
- Perturbation d'une espèce en dehors de la zone d'implantation
- Bruits
- Autres incidences : Fréquentation des abords du bâtiment par les résidents, le personnel de soin ou les visiteurs.

## 3 Etat des lieux de la zone d'influence

Cet état des lieux écologique de la zone d'influence (zone pouvant être impactée par le projet) permettra de déterminer les incidences que peut avoir le projet ou manifestation sur cette zone.

### **PROTECTIONS :**

Le projet est situé en :

- Réserve Naturelle Nationale
- Réserve Naturelle Régionale
- Parc National
- Arrêté de protection de biotope
- Site classé
- Site inscrit
- PIG (projet d'intérêt général) de protection
- Parc Naturel Régional
- ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique) : ZNIEFF n° 930012516 - Massif des Maures
- Réserve de biosphère
- Site RAMSAR

Le projet se localise au sein de l'aire d'application du Plan National d'Actions en faveur de la tortue d'Hermann – Zone verte indiquant une sensibilité moyenne à faible.

### **USAGES :**

*Cocher les cases correspondantes pour indiquer succinctement quels sont les usages actuels et historiques de la zone d'influence.*

- Aucun
- Pâturage / fauche : le secteur du projet est en partie compris dans un espace débroussaillé en bordure de boisement
- Chasse
- Pêche
- Sport & Loisirs (VTT, 4x4, quads, escalade, vol libre...)
- Agriculture
- Sylviculture : Le terrain d'assiette du projet est situé dans une zone forestière (chênaie à chêne liège, Cf. ci-dessous « Habitats naturels »).
- Décharge sauvage
- Perturbations diverses (inondation, incendie...)
- Cabanisation
- Construite, non naturelle : .....
- Autre (préciser l'usage) : Le secteur d'étude est situé en bordure de l'Institut Médico-éducatif, qui regroupe un ensemble de bâtiments, fréquenté par les résidents, le personnel et les visiteurs. Ce centre est clôturé.

### **Commentaires :**

Le projet est situé en bordure d'urbanisation.

La zone d'influence reste limitée au projet et ses abords immédiats, en raison :

- Du caractère déjà urbanisé d'une partie de ce secteur : sur trois côtés, le projet est entouré de zones urbanisées fermées par une clôture ;
- Des similitudes existant entre le projet et les aménagements en place : le projet reporte la limite de l'urbanisation d'environ 150 m vers le sud-est.

### **MILIEUX NATURELS ET ESPECES :**

*Renseigner les tableaux ci-dessous, en fonction de vos connaissances, et joindre une cartographie de localisation approximative des milieux et espèces.*

*Afin de faciliter l'instruction du dossier, il est fortement recommandé de fournir quelques photos du site (sous format numérique de préférence). Préciser ici la légende de ces photos et reporter leur numéro sur la carte de localisation.*

Une visite a été réalisée par un écologue le 4 septembre 2023. Celle-ci a permis de repérer les habitats naturels, de relever les espèces végétales présentes et de rechercher des gîtes éventuels de faune.

Les photographies ci-dessous ont été prises lors de cette visite.



*Photo 1 : Le terrain du projet vu depuis l'institut médico-éducatif*



*Photo 2 : L'institut médico-éducatif vu depuis la zone du projet*



*Photo 3 : Terrain d'assiette du projet – Zone de maquis débroussaillé au nord-est du projet*



*Photo 4 : Chênaie liège débroussaillée – Secteur nord du projet*



*Photo 5 : Limite de la zone débroussaillée – Sud-ouest du projet*



*Photo 6 : Chênaie liège débroussaillée – Secteur sud du projet*



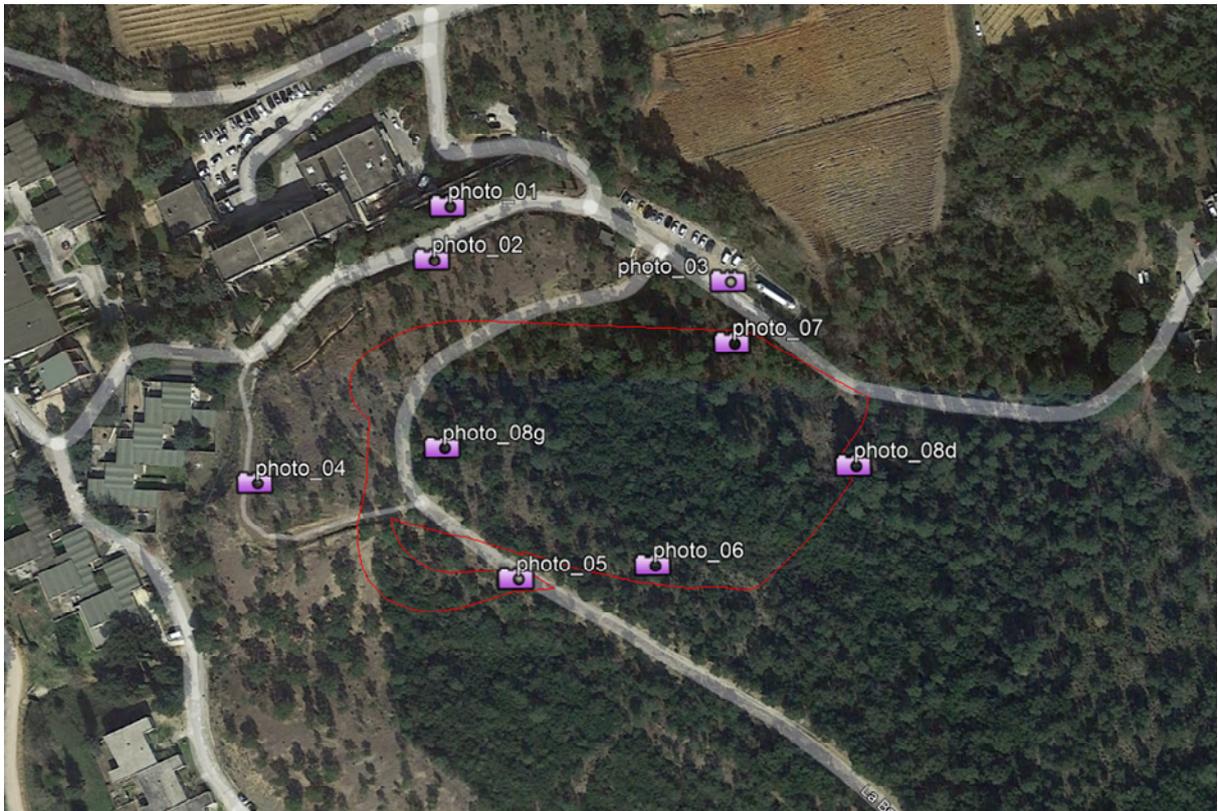
*Photo 7 : Maquis débroussaillé (à gauche) et non débroussaillé (à droite)*



*Photo 8 : Chênaie liège débroussaillée (à gauche) et non débroussaillée (à droite)*



Photo 9 : Exemples des plus gros chênes lièges du secteur du projet



Carte de localisation des photos

TABLEAU MILIEUX NATURELS :

Type d'habitat naturel		Présent	Commentaires (renvoi)		
Milieux ouverts ou semi-ouverts	pelouse pelouse semi-boisée lande garrigue / maquis autre : .....	X	Maquis arbustif (1)		
Milieux forestiers	forêt de résineux forêt de feuillus forêt mixte plantation autre : .....	X	Chênaie liège (2)		
Milieux rocheux	falaise affleurement rocheux éboulis blocs autre : .....				
Zones humides	fossé cours d'eau étang tourbière gravière prairie humide autre : .....				
Milieux littoraux et marins	Falaises et récifs Grottes Herbiers Plages et bancs de sables Lagunes autre : .....				
Autre type de milieu	.....				
Légende :					
Renvoi	Description	Type Corine Biotopes	Code	Type Directive Habitats	code
(1)	Maquis arbustif	Maquis hauts de Méditerranée occidentale	32.311		
(2)	Chênaie liège	Matorral de Quercus suber	32.111	Suberaies mésophiles provençales à Cytise de Montpellier	9330-1

*N.B. : Les habitats naturels ont fait l'objet d'un diagnostic sur le terrain et d'une cartographie. Celle-ci est présentée en annexe.*

Un seul habitat naturel d'intérêt communautaire : le matorral du chêne liège, rattaché au type « Suberaies mésophiles provençales à Cytise de Montpellier » (code 9330-1).

Cette chênaie liège porte un enjeu moyen pour la région PACA (source : DREAL).

TABLEAU ESPECES FAUNE, FLORE :

Remplissez en fonction de vos connaissances :

Groupes d'espèces	Nom de l'espèce	Cocher si présente ou potentielle	Autres informations (statut de l'espèce, nombre d'individus, type d'utilisation de la zone d'étude par l'espèce...)
Amphibiens, reptiles	Testudo hermanni Gmelin, 1789	Potentielle	En cours d'investigation
	Emys orbicularis (Linnaeus, 1758)	Absente	Absence de milieu favorable
Crustacés			
Insectes	Oxygastra curtisii (Dale, 1834)	Absente	Absence de milieu favorable
	Euphydrias aurinia (Rottemburg, 1775)	Absente	Absence de milieu favorable
	Euplagia quadripunctaria (Poda, 1761)	Absente	Absence de milieu favorable
	Limoniscus violaceus (P.W.J. Müller, 1821)	Potentielle	Non observée sur le terrain
	Lucanus cervus (Linnaeus, 1758)	Potentielle	Non observée sur le terrain
	Osmoderma eremita (Scopoli, 1763)	Potentielle	Non observée sur le terrain
	Cerambyx cerdo (Linnaeus, 1758)	Potentielle	Non observée sur le terrain
	Coenagrion mercuriale (Charpentier, 1840)	Absente	Absence de milieu favorable
Mammifères marins			
Mammifères terrestres	Myotis blythii (Tomes, 1857)		Non observée sur le terrain
	Myotis capaccinii (Bonaparte, 1837)		Non observée sur le terrain
	Rhinolophus hipposideros (Bechstein, 1800)		Non observée sur le terrain
	Miniopterus schreibersii (Kuhl, 1817)		Non observée sur le terrain
	Myotis emarginatus (Geoffroy Saint-Hilaire, 1806)		Non observée sur le terrain
	Myotis myotis (Borkhausen, 1797)		Non observée sur le terrain
	Barbastella barbastellus (Schreber, 1774)		Non observée sur le terrain

Groupes d'espèces	Nom de l'espèce	Cocher si présente ou potentielle	Autres informations (statut de l'espèce, nombre d'individus, type d'utilisation de la zone d'étude par l'espèce...)
	Rhinolophus ferrumequinum (Schreber, 1774)		Non observée sur le terrain
	Myotis bechsteinii (Kuhl, 1817)		Non observée sur le terrain
Oiseaux			
Plantes			
Poissons	Telestes souffia (Risso, 1827)	Absente	Absence de milieu favorable
	Barbus meridionalis Risso, 1827	Absente	Absence de milieu favorable

#### AUTRES RENSEIGNEMENTS :

Les arbres gites (porteurs de cavités, de fissures, d'écorces soulevées, de bois mort) ont été recherchés sur le terrain lors d'une visite effectuée le 4 septembre 2023.

Dans les zones débroussaillées, **aucun arbre gite n'a été relevé**. Les arbres appartiennent aux espèces suivantes :

- Chêne liège (*Quercus suber*) : espèce la plus fréquente. Les sujets présentent une taille plutôt petite : Ø de l'ordre de 35 cm à 45 cm ; H de l'ordre de 7 m à 8 m. Les arbres les plus gros ont été démasclés (levé du liège mâle sur la partie basse du tronc), mais cette opération semble ancienne. Le liège femelle, néoformé, présente des fissures profondes qui montrent un retour progressif au liège mâle. Les sujets semblent peu vigoureux, avec un feuillage peu dense et peu abondant. On observe également des individus plus petits, plus jeunes, dispersés (Cf. photo n°9). On observe également plusieurs petits chocs liés au débroussaillage, avec pour conséquence une perturbation de la croissance du liège.



Chênes lièges démasclés (à gauche) – Ouverture du liège femelle (au centre) – Chêne tombé suite à un choc lors du débroussaillage et générant du bois mort (à droite) - Sujets hors zone de projet

- Pin maritime (*Pinus pinaster*) : on observe un petit nombre de sujets, de petite taille (le plus gros sujet présente un Ø de 45 cm et une hauteur de 13 m), dispersés. Là encore, les arbres sont peu vigoureux, avec un feuillage peu dense et peu volumineux. La plupart des sujets présentent des écoulements de résine sans doute dus à des attaques d'insectes.
- Chêne pubescent (*Quercus pubescens*) : plusieurs jeunes individus peuvent être observés dans la partie nord de la zone débroussaillée. Les dimensions sont réduites : Ø de l'ordre de 20 cm à 25 cm ; H de l'ordre de 5 m. Plus de la moitié de ces arbres ont un houppier brun en raison de la sécheresse.
- Chêne vert (*Quercus ilex*) : Quelques rares jeunes sujets ont été relevés. Ø < 15 cm ; H < 4 m.



Chêne pubescent le long de lapiste forestière : sujet en bonne condition (à gauche) et brun (au centre) – Chêne vert (à droite)



*Exemple de pins dans la zone du projet – A droite, écoulement de résine*

Les zones non-débroussaillées sont difficiles d'accès : le sous-bois est quasi-impénétrable. Les observations sont effectuées dans les zones les moins denses et le long des lisières.

Les espèces et les sujets observés appartiennent aux mêmes espèces que précédemment et présentent des caractéristiques similaires. La principale différence réside dans la présence de bois mort dans la zone non débroussaillée, avec quelques troncs encore dressés et surtout, des troncs et branches en cours de décomposition au sol.



*Bois mort sur pied (à gauche) et au sol (à droite) – Hors zone de projet, en limite est*

#### 4 Incidences du projet

Décrivez sommairement les incidences potentielles du projet dans la mesure de vos connaissances.

##### **1. Destruction ou détérioration d'habitat ou habitat d'espèce (type d'habitat et surface) :**

Le projet va conduire à deux types d'effets :

- la suppression d'habitats naturels sur l'emprise du projet ;
- la modification d'habitats naturels dans la zone débroussaillée autour du projet.

Le tableau ci-dessous indique les superficies concernées.

Type Corine Biotopes	Type Directive Habitats	Suppression d'habitat naturel	Dégradation d'habitat naturel
Maquis hauts de Méditerranée occidentale - 32.311	-	Environ 3 100 m <sup>2</sup>	-
Matorral de Quercus suber - 32.111	Suberaies mésophiles provençales à Cytise de Montpellier - 9330-1	Environ 12 300 m <sup>2</sup> , soit 1,3 ha	7 000 m <sup>2</sup> , soit 0,7 ha

*N.B. : Les subéraies inventoriées dans le secteur d'étude présentent un très mauvais état de conservation : les chênes lièges sont peu nombreux et de petites dimensions. C'est pourquoi la classification de matorral de la nomenclature Corine Biotopes a été retenue. Les relevés ayant été effectués en automne, la qualification d'habitat naturel IC a été retenue « par défaut ».*

La suppression des habitats naturels constitue un effet très faible :

- Les subéraies sont très abondantes dans la région : on ne dénombre pas moins de 14 447 ha au sein de la seule zone Natura 2000 « plaine et massif des Maures ». Le projet est situé en-dehors de ce périmètre. Les subéraies sont encore plus étendues en dehors de la zone Natura 2000.
- La zone du projet n'abrite pas d'habitats d'espèces IC avérées, aucune espèce IC n'ayant été recensée. Les zones non débroussaillées pourraient accueillir des espèces IC qui restent potentielles, en particulier au niveau du bois mort ; mais une telle présence est peu probable et les surfaces éventuellement impactées (environ 4 500 m<sup>2</sup>, soit moins d'un demi-hectare) est négligeable. Même au sein de cette zone, les arbres morts et les arbres potentiellement gites sont peu nombreux et de petite taille.

Le débroussaillage constitue un effet très faible sur les habitats naturels, la structure du boisement et la plupart des espèces étant conservées. Cet effet concernera une superficie d'un peu plus de 0,7 ha de subéraie non débroussaillée à ce jour.

## **2. Destruction ou perturbation d'espèces (lesquelles et nombre d'individus) :**

*Les informations disponibles permettent d'indiquer que le projet n'occasionnera pas la destruction d'individus d'espèces protégées ou inscrites à la Directive Habitats (dites d'intérêt communautaire : IC).*

Aucune espèce d'intérêt communautaire n'a été inventoriée dans le secteur du projet. Certaines restent potentielles mais la probabilité de leur présence est limitée :

- Le secteur est en partie débroussaillé, ce qui retire les arbres morts et le bois mort au sol et prive les espèces de nourriture et d'abri ;
- Les arbres sont de petite taille et leur densité faible, ce qui réduit les possibilités de les voir devenir arbres gîtes ;
- On constate l'absence d'arbres gîte dans les zones inventoriées.

En absence d'espèces IC, aucune destruction n'est à craindre du projet.

## **3. Perturbations possibles des espèces dans leurs fonctions vitales (reproduction, repos, alimentation...) :**

Aucune espèce d'intérêt communautaire n'a été inventoriée dans le secteur du projet. Certaines restent potentielles mais la probabilité de leur présence est limitée :

- Le secteur est en partie débroussaillé, ce qui retire les arbres morts et le bois mort au sol et prive les espèces de nourriture et d'abri ;
- Les arbres sont de petite taille et leur densité faible, ce qui réduit les possibilités de les voir devenir arbres gîtes ;
- On constate l'absence d'arbres gîte dans les zones inventoriées.

En conséquence, le projet pourrait perturber les fonctions des insectes saproxylophages, en retirant le bois mort des zones non débroussaillées concernées par le projet, soit environ 4 500 m<sup>2</sup>. Cette superficie reste négligeable par rapport à celle des habitats d'espèce IC.

En revanche, l'extension de la superficie débroussaillée pourrait constituer un effet favorable, en augmentant les surfaces ouvertes, favorables à l'alimentation de certaines espèces, en particulier les insectes (et leurs prédateurs, les chiroptères) et les reptiles. La superficie concernée est proche de 0,7 ha.

Par ailleurs, le secteur d'étude ne constitue pas un corridor favorable au déplacement des espèces IC : Il est situé en bordure d'urbanisation et constitue la limite d'un vaste boisement. Les éventuels déplacements de la faune se heurtent aux voiries et à la zone urbaine. En revanche, les animaux sont libres de se déplacer vers l'intérieur du massif boisé, ainsi que le long de la limite de ce dernier, vers l'est ou vers le sud.

## 5 Conclusion

Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences de son projet.

A titre d'information, le projet est susceptible d'avoir une incidence lorsque :

- Une surface relativement importante ou un milieu d'intérêt communautaire ou un habitat d'espèce est détruit ou dégradé à l'échelle du site Natura 2000
- Une espèce d'intérêt communautaire est détruite ou perturbée dans la réalisation de son cycle vital

### **Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence ?**

**NON** : ce formulaire, accompagné de ses pièces, est joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

Exposé sommaire des raisons pour lesquelles le projet n'a pas d'incidences :

Le projet n'est pas situé dans une zone Natura 2000. Il est localisé à 500 m du site La plaine et le massif des Maures (FR9301622).

Il constitue une extension d'urbanisation par la construction d'un bâtiment de type R+1 à proximité immédiate d'un ensemble de constructions similaire formant un centre médico-éducatif.

La superficie du projet (bâtiment + déblais, remblais et voiries) est d'environ 16 000 m<sup>2</sup> soit 1,6 ha.

Le projet est implanté dans un secteur de matorral à chêne liège dont une partie débroussaillée, rattaché au type « Suberaies mésophiles provençales à Cytise de Montpellier » (code : 9330-1). Aucune espèce d'intérêt communautaire n'a été inventoriée lors d'une visite effectuée sur le terrain le 4 septembre 2023.

Le projet va entraîner la suppression de 1,3ha de matorral à chêne liège et le débroussaillage de 0,7ha supplémentaires. Compte tenu des superficies existantes de cet habitat, cette incidence est très faible (négligeable).

Le projet ne générera pas d'incidence sur les espèces d'intérêt communautaire indiquées dans le FSD de la zone Natura 2000.

**OUI** : l'évaluation d'incidences doit se poursuivre. Un dossier plus poussé doit être réalisé. Ce dossier sera joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

A (lieu) : *Haaseille*

Signature :

Le (date) : *4.10.2023*

LA DIRECTRICE GENERALE  
*[Signature]*  
Anne DUMONTEL

## 6 Annexe

### 1. Présentation de la ZSC FR9301622 - La plaine et le massif des Maures

#### **Caractère général du site**

<b>Classes d'habitats</b>	<b>Couverture</b>
Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	30%
Forêts sempervirentes non résineuses	25%
Forêts mixtes	15%
Forêts caducifoliées	10%
Forêts de résineux	8%
Pelouses sèches, Steppes	5%
Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	3%
Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	2%
Marais (végétation de ceinture), Bas-marais, Tourbières,	1%
Dunes, Plages de sables, Machair	1%

#### **Caractéristiques du site**

Zone cristalline très diversifiée en biotopes bien préservés. Paysages rupestres, cultures et friches, ripisylves, taillis, maquis, pelouses, mares temporaires méditerranéennes, ruisseaux et rivières, sources.

##### Qualité et importance

Le site accueille un ensemble forestier exceptionnel sur les plans biologique et esthétique. La Plaine des Maures comporte une extraordinaire palette de milieux hygrophiles temporaires méditerranéens. La diversité et la qualité des milieux permettent le maintien d'un cortège très intéressant d'espèces animales d'intérêt communautaire et d'espèces végétales rares.

Le site constitue un important bastion pour deux espèces de tortues : la tortue d'Hermann et la cistude d'Europe.

Habitat 3120 : Pelouses mésophiles à Sérapias présent sur la Plaine des Maures (56,6 ha) et le massif (33,3 ha).

Habitat 3170\* : Mares temporaires méditerranéennes : 490 ha sur la Plaine des Maures (en linéaire cumulé = 115 km), 35 ha sur le massif. Présent pour partie en mosaïque avec du maquis à cistes et filaires (32.4).

Surfaces par habitat : les surfaces indiquées dans le § 3.1. résultent d'un cumul de données hétérogènes issues des inventaires des deux sous-DOCOB (plaine + massif), réalisés à des périodes différentes. Les données relatives à la partie plaine des Maures sont anciennes (2002) et la couche SIG réalisée par l'ONF n'est pas exploitable (forte superposition des polygones induisant des doubles comptes). La valeur "médiocre" a donc été choisie pour renseigner le champ "qualité des données", pour tous les habitats.

#### **Vulnérabilité**

La qualité des zones humides et la biodiversité animale et végétale dépendent de la qualité biologique et physico-chimique des eaux qui alimentent le site et de leur préservation vis à vis de la surfréquentation (surtout à proximité des villes et du littoral). Risque incendie important sur le massif des Maures.

## Habitats

Code Natura	Nom de l'habitat naturel	Prioritaire	Superficie (ha)	Superficie (%)	Grottes	Qualité des données	Représentativité	Superficie relative dans le site	Etat de conservation	Evaluation globale
5210	Matorrals arborescents à Juniperus spp.		58.5	0.17		P	C	C	C	B
5330	Fourrés thermoméditerranéens et prédésertiques		19.6	0.06		P	A	C	B	B
9260	Forêts de Castanea sativa		2400	7		P	A	C	B	A
9540	Pinèdes méditerranéennes de pins mésogéens endémiques		1330	3.88		P	A	B	A	A
92A0	Forêts-galeries à Salix alba et Populus alba		211	0.01		P	A	C	B	A
9330	Forêts à Quercus suber		14447	42.16		P	A	B	B	A
9340	Forêts à Quercus ilex et Quercus rotundifolia		1006	2.94		P	A	C	A	A
8220	Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique		265	0.77		P	A	C	A	A
3170	Mares temporaires méditerranéennes	*	525	1.53		P	A	B	C	A
4030	Landes sèches européennes		719	2.1		P	A	C	B	B
6220	Parcours substeppiques de graminées et annuelles des Thero-Brachypodietea	*	199	0.58		P	C	C	C	C
3120	Eaux oligotrophes très peu minéralisées sur sols généralement sableux de l'ouest méditerranéen à Isoètes spp.		90	0.26		P	A	B	B	B
5310	Taillis de Laurus nobilis		7	0.02		P	C	C	C	C
8230	Roches siliceuses avec végétation pionnière du Sedo-Scleranthion ou du Sedo albi-Veronicion dillenii		379	1.11		P	A	C	B	B
3290	Rivières intermittentes méditerranéennes du Paspalo-Agrostidion		25	0.07		P	B	C	B	B
91B0	Frênaies thermophiles à Fraxinus angustifolia		0.1	0		P	C	C	C	C
1140	Replats boueux ou sableux exondés à marée basse		1.7	0		P	D			
1170	Récifs		2.7	0.01		P	D			
1240	Falaises avec végétation des côtes méditerranéennes avec Limonium spp. endémiques		1	0		P	D			
3280	Rivières permanentes méditerranéennes du Paspalo-Agrostidion avec rideaux boisés riverains à Salix et Populus alba		2	0.01		P	D			
6420	Prairies humides méditerranéennes à grandes herbes du Molinio-Holoschoenion		8	0.02		P	C	C	C	C
9380	Forêts à Ilex aquifolium		10	0.03		P	C	C	B	C
3260	Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculon fluitantis et du Callitricho-Batrachion		3	0.01		P	C	C	B	C
9320	Forêts à Olea et Ceratonia		2.4	0.01		P	C	C	C	C
92D0	Galeries et fourrés riverains méridionaux (Nerio-Tamaricetea et Securinegion tinctoriae)		44.6	0.13		P	A	A	C	B

### Légende :

PF : Forme prioritaire de l'habitat.

Qualité des données : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple).

Représentativité : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative» ; D = «Présence non significative».

Superficie relative : A =  $100 \geq p > 15\%$  ; B =  $15 \geq p > 2\%$  ; C =  $2 \geq p > 0\%$  .

Conservation : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».

Evaluation globale : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

## Espèces

Groupe	Code Natura 2000	Nom scientifique	Type	Taille Mini	Taille Maxi	unité	Cat C/R/V/P	Qualité des données	Pop.A/B/C/D	Cpns.A/B/C	Iso.A/B/C	Glob.A/B/C
I	1041	Oxygastra curtisii (Dale, 1834)	p			i	R	P	C	B	C	B
I	1065	Euphydryas aurinia (Rottemburg, 1775)	p			i	R	P	C	B	C	B
I	6199	Euplagia quadripunctaria (Poda, 1761)	p			i	P	M	C	B	C	B
I	1079	Limoniscus violaceus (P.W.J. Müller, 1821)	p			i	V	P	B	C	A	A
I	1083	Lucanus cervus (Linnaeus, 1758)	p			i	C	P	C	B	C	B
I	1084	Osmoderma eremita (Scopoli, 1763)	p			i	V	P	C	B	C	A
I	1088	Cerambyx cerdo Linnaeus, 1758	p			i	C	P	C	B	C	B
I	1044	Coenagrion mercuriale (Charpentier, 1840)	p			i	R	P	C	B	C	C
F	6147	Telestes souffia (Risso, 1827)	p			i	P	P	C	B	C	B
F	1138	Barbus meridionalis Risso, 1827	p			i	P	P	C	B	C	B
R	1217	Testudo hermanni Gmelin, 1789	p			i	R	M	A	C	A	A
R	1220	Emys orbicularis (Linnaeus, 1758)	p			i	C	M	C	A	A	A
M	1307	Myotis blythii (Tomes, 1857)	c			i	R	P	C	B	C	B
M	1316	Myotis capaccinii (Bonaparte, 1837)	c			i	R	P	C	B	C	B
M	1303	Rhinolophus hipposideros (Bechstein, 1800)	c			i	R	P	C	B	C	B
M	1310	Miniopterus schreibersii (Kuhl, 1817)	c	650	650	i	P	P	C	B	C	B
M	1303	Rhinolophus hipposideros (Bechstein, 1800)	r	20	20	i	P	P	C	B	C	B
M	1321	Myotis emarginatus (Å. Geoffroy Saint-Hilaire, 1806)	r			i	P	P	C	B	C	B
M	1321	Myotis emarginatus (Å. Geoffroy Saint-Hilaire, 1806)	c			i	R	P	C	B	C	B
M	1316	Myotis capaccinii (Bonaparte, 1837)	r			i	P	P	C	B	C	B
M	1324	Myotis myotis (Borkhausen, 1797)	c			i	R	P	C	B	C	C
M	1308	Barbastella barbastellus (Schreber, 1774)	p			i	P	P	C	B	C	B
M	1304	Rhinolophus ferrumequinum (Schreber, 1774)	c			i	R	P	C	B	C	C
M	1323	Myotis bechsteinii (Kuhl, 1817)	c			i	R	P	C	B	C	A
M	1310	Miniopterus schreibersii (Kuhl, 1817)	r			i	P	P	C	B	C	B
M	1323	Myotis bechsteinii (Kuhl, 1817)	r			i	R	P	C	B	C	A
M	1307	Myotis blythii (Tomes, 1857)	r			i	P	P	C	B	C	B
M	1324	Myotis myotis (Borkhausen, 1797)	r			i	P	P	C	B	C	C

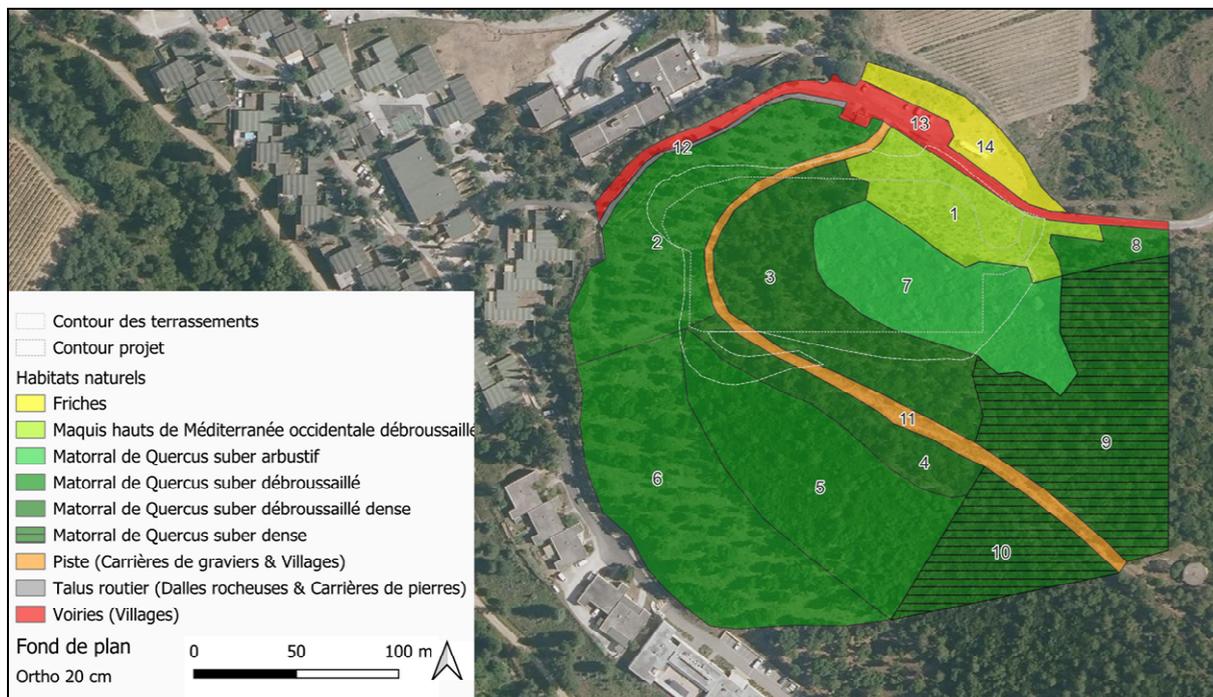
**Légende du tableau :**

- Groupe : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- Type : p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice).
- Unité : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m2, bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.) : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P : espèce présente.
- Qualité des données : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple); DD = Données insuffisantes.
- Population : A = 100 ≥ p > 15 % ; B = 15 ≥ p > 2 % ; C = 2 ≥ p > 0 % ; D = Non significative.
- Conservation : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- Isolement : A = population (presque) isolée ; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition ; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.
- Evaluation globale : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

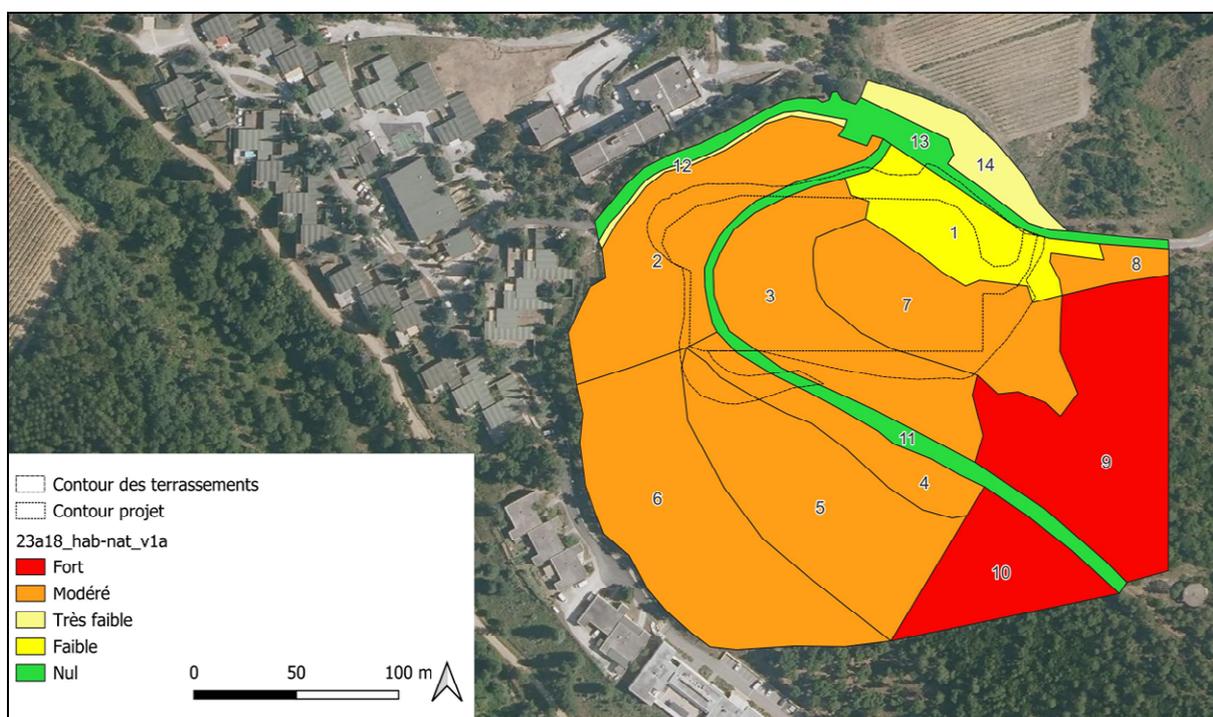
ELC : enjeu local de conservation : niveau global d'enjeu porté par l'habitat dans le site Natura 2000, défini dans le Docob. F : fort ; M : modéré ; f : faible.

## 2. Habitats naturels recensés dans la zone du projet

N°	Désignation locale	Habitats Corine	Code Corine	Habitats DH	Code DH	Superficie (m <sup>2</sup> )	Enjeux
1	Maquis hauts de Méditerranée occidentale débroussaillé	Maquis hauts de Méditerranée occidentale	32.311			3780	Faible
2	Matorral de Quercus suber débroussaillé	Matorral de Quercus suber	32.111	Suberaies mésophiles provençales à Cytise de Montpellier	9330-1	7269	Modéré
3	Matorral de Quercus suber débroussaillé dense	Matorral de Quercus suber	32.111	Suberaies mésophiles provençales à Cytise de Montpellier	9330-1	6919	Modéré
4	Matorral de Quercus suber débroussaillé dense	Matorral de Quercus suber	32.111	Suberaies mésophiles provençales à Cytise de Montpellier	9330-1	2626	Modéré
5	Matorral de Quercus suber débroussaillé	Matorral de Quercus suber	32.111	Suberaies mésophiles provençales à Cytise de Montpellier	9330-1	7922	Modéré
6	Matorral de Quercus suber débroussaillé	Matorral de Quercus suber	32.111	Suberaies mésophiles provençales à Cytise de Montpellier	9330-1	9638	Modéré
7	Matorral de Quercus suber arbustif	Matorral de Quercus suber	32.111	Suberaies mésophiles provençales à Cytise de Montpellier	9330-1	6030	Modéré
8	Matorral de Quercus suber débroussaillé	Matorral de Quercus suber	32.111	Suberaies mésophiles provençales à Cytise de Montpellier	9330-1	920	Modéré
9	Matorral de Quercus suber dense	Matorral de Quercus suber	32.111	Suberaies mésophiles provençales à Cytise de Montpellier	9330-1	8973	Fort
10	Matorral de Quercus suber dense	Matorral de Quercus suber	32.111	Suberaies mésophiles provençales à Cytise de Montpellier	9330-1	3804	Fort
11	Piste (Carrières de graviers & Villages)	Carrières de graviers & Villages	86.412 & 86.2			2361	Nul
12	Talus routier (Dalles rocheuses & Carrières de pierres)	Dalles rocheuses & Carrières de pierres	62.3 & 86.413			329	Très faible
13	Voiries (Villages)	Villages	86.2			2428	Nul
14	Friches	Terrains en friche	87.1			1753	Très faible



Carte des habitats naturels observés sur le terrain



Carte des enjeux portés par les habitats naturels

### 3. Espèces végétales relevées dans la zone du projet

Nom valide	Nom vernaculaire	Code nom	Matorral	Maquis	Friches
<i>Achillea millefolium</i> L., 1753	Achillée millefeuille, Herbe au charpentier, Sourcils-de-Vénus, Millefeuille, Chiendent rouge	79908		X	
<i>Andryala integrifolia</i> L., 1753	Andryale à feuilles entières, Andryale sinueuse	82562		X	
<i>Anthoxanthum odoratum</i> L., 1753	Flouve odorante	82922		X	
<i>Arbutus unedo</i> L., 1753	Arbousier commun, Arbre aux fraises	83481	X	X	X
<i>Betonica officinalis</i> L., 1753	Bétoine officinale, Épiaire officinal	85852		X	
<i>Brachypodium sylvaticum</i> (Huds.) P.Beauv., 1812	Brachypode des forêts, Brachypode des bois, Brome des bois	86305	X	X	
<i>Briza media</i> L., 1753 subsp. <i>media</i>	Brize intermédiaire, Amourette commune, Amourette	132229	X		
<i>Calluna vulgaris</i> (L.) Hull, 1808	Callune commune, Callune, Béruee, Bruyère commune	87501		X	
<i>Carlina vulgaris</i> L., 1753	Carlina commune, Chardon doré	89180	X	X	
<i>Cichorium intybus</i> L., 1753	Chicorée sauvage, Chicorée amère, Barbe-de-capucin	91169			X
<i>Cirsium vulgare</i> (Savi) Ten., 1838	Cirse commun, Cirse à feuilles lancéolées, Cirse lancéolé	91430		X	
<i>Cistus salviifolius</i> L., 1753	Ciste à feuilles de sauge, Mondré	91715	X		
<i>Cytisus spinosus</i> (L.) Bubani, 1899	Cytise épineux, Calicotome épineuse	94167	X		
<i>Dactylis glomerata</i> L., 1753	Dactyle aggloméré, Pied-de-poule	94207		X	
<i>Daucus carota</i> L., 1753	Carotte sauvage, Carotte commune, Daucus carotte	94503		X	X
<i>Dittrichia viscosa</i> (L.) Greuter, 1973	Inule visqueuse, Dittrichie visqueuse	95187		X	X
<i>Erica arborea</i> L., 1753	Bruyère arborescente, Bruyère en arbre, Bruyère arborée	96659	X		
<i>Erigeron bonariensis</i> L., 1753	Érigéron de Buenos Aires, Vergerette d'argentine, Vergerette de Buenos Aires, Conyze de Buenos Aires	96746		X	
<i>Euphorbia characias</i> L., 1753	Euphorbe characias, Euphorbe des vallons	97478		X	
<i>Festuca rubra</i> L., 1753	Fétuque rouge	98512		X	
<i>Genista pilosa</i> L., 1753	Genêt poilu, Genêt velu, Genette	99798		X	
<i>Hedera helix</i> L., 1753	Lierre grim pant, Herbe de saint Jean, Lierre commun	100787	X		
<i>Hieracium sabaudum</i> L., 1753	Épervière de Savoie	102483		X	X
<i>Holcus lanatus</i> L., 1753	Houlque laineuse, Blanchard	102900		X	
<i>Hypericum perforatum</i> L., 1753	Millepertuis perforé, Herbe de la Saint-Jean	103316		X	
<i>Lavandula stoechas</i> L., 1753	Lavande stoechade, Lavande papillon, Lavande sté chade	105321	X		
<i>Lonicera implexa</i> Aiton, 1789	Chèvrefeuille entrelacé, Chèvrefeuille des Baléares	106570	X		
<i>Myrtus communis</i> L., 1753	Myrte commun	109186	X		
<i>Odontites luteus</i> (L.) Clairv., 1811	Odontite jaune, Euphrase jaune, Odontitès jaune	109838	X	X	
<i>Oloptum miliaceum</i> (L.) Röser & Hamasha, 2012	Oloptum millet, Piptathère faux millet, Piptathère millet	717338			X
<i>Osyris alba</i> L., 1753	Osyride blanche, Rouvet blanc	111840		X	
<i>Phillyrea angustifolia</i> L., 1753	Phillyrée à feuilles étroites, Alavert à feuilles étroites	113142	X	X	X
<i>Pinus pinaster</i> Aiton, 1789	Pin maritime, Pin mésogéen, Pin des Landes	113689	X		
<i>Plantago lanceolata</i> L., 1753	Plantain lancéolé, Petit plantain, Herbe Caroline, Ti-plantain	113893			X

Nom valide	Nom vernaculaire	Code nom	Matorral	Maquis	Friches
<i>Plantago major</i> L., 1753	Plantain élevé, Plantain majeur, Grand plantain, Plantain à bouquet	113904	X		
<i>Poterium sanguisorba</i> L., 1753	Potérium sanguisorbe, Pimprenelle à fruits réticulés, Petite sanguisorbe, Petite pimprenelle, Sanguisorbe mineure	115789			X
<i>Quercus ilex</i> L., 1753 [nom. et typ. cons. prop.]	Chêne vert, yeuse	116704	X		
<i>Quercus pubescens</i> Willd., 1796 [nom. et typ. cons.]	Chêne pubescent, chêne humble	116751	X	X	X
<i>Quercus suber</i> L., 1753	Chêne-liège, Surier	116774	X	X	X
<i>Rubia peregrina</i> L., 1753	Garance voyageuse, Petite garance	118916	X		
<i>Rubus ulmifolius</i> Schott, 1818	Ronce à feuilles d'Orme	119373	X	X	X
<i>Ruscus aculeatus</i> L., 1753	Fragon piquant, Fragon, Petit houx, Buis piquant, Fragon petit houx	119698	X		
<i>Scabiosa atropurpurea</i> L., 1753	Scabieuse pourpre noir, Scabieuse pourpre foncé, Scabieuse des jardins, Sixalix pourpre noir	121316	X		X
<i>Smilax aspera</i> L., 1753 <i>Solidago virgaurea</i> L., 1753	Solidage verge-d'or, Herbe des Juifs, Verge-d'or	124205		X	
<i>Sorbus aucuparia</i> L., 1753	Sorbier des oiseleurs	124308	X		
<i>Trifolium angustifolium</i> L., 1753	Trèfle à feuilles étroites, Trèfle à folioles étroites, Queue-de-renard	127223	X		
<i>Tuberaria guttata</i> (L.) Fourr., 1868	Tubénaire tachetée, Héliantheme taché, Grille-midi, Héliantheme tacheté	127901	X		
<i>Viburnum tinus</i> L., 1753	Viorne tin, Fatamot, Laurier tin, Laurentin	129092	X		